

## **Annexe concernant l'assurance qualité – partie intégrante des CGLP**

Valables à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018

Outre nos conditions générales de vente, nous fournissons les indications suivantes.

Cette annexe fait partie intégrante du contrat.

### 1. Dalles de balcon

Les dalles de balcon commandées pour une utilisation soumise à autorisation sont fabriquées conformément aux directives de l'agrément technique Z – 10.9 – 427. Elles respectent le processus d'autocontrôle prévu par cet agrément. En outre, nous nous soumettons à un vaste processus de contrôle externe par des organismes de certification, de contrôle et de vérification reconnus et notifiés. Le groupe de produit des dalles de balcon convient à une utilisation comme sol de balcon. Au cours de la production, nous procédons à des examens des matériaux livrés, de la qualité du mélange, de la planéité et de l'épaisseur de chaque plaque, de la couleur, des coins et des terminaisons. Des échantillons sont prélevés de chaque unité de production et contrôlés de manière additionnelle quant à leur résistance à la flexion et à la rupture. Nous consignons les résultats de ces examens approfondis. Sans influences extérieures, il n'est pas possible que les dalles se modifient visuellement ou géométriquement. Après le processus de production, il est donc exclu que des dalles quittent notre usine avec des dimensions ne correspondant pas aux plages de tolérance prévues, avec des coins ébréchés, des fissures ou des décolorations. Indépendamment de cela, il est statiquement exclu que des dalles présentent des fissures internes ne traversant pas toute la dalle.

Les palettes en acier consignées que nous mettons à disposition sont conformes aux exigences statiques quant aux charges de transport usuelles avec les réserves de sécurité nécessaires. Dans tous les cas, il est nécessaire de travailler avec une extrême prudence lors du chargement et du déchargement, ainsi que lors du transport par charriot, de sorte à éviter des charges statiques dangereuses ou une augmentation ponctuelle de forces. Les palettes en acier consignées doivent être posées sur une surface plane et un sol ferme. L'acquéreur est responsable des salissures apparues sur les dalles de balcon et les palettes en acier consignées pendant la durée du stockage, ainsi que de leurs conséquences. Il faut régulièrement vérifier que la tension des courroies soit conforme. Lors de la vidange de la palette en acier consignée, il est nécessaire de veiller à ce que la courroie et les verrous ne soient pas salis ni endommagés d'une autre manière. Veuillez respecter à ce propos nos conditions de prêt pour ces palettes en acier.

Si les surfaces des dalles sont mises en contact avec des matériaux inadaptés, des décolorations ponctuelles surviennent. Une mauvaise manipulation des dalles, sur les palettes d'acier consignées ou non, peut entraîner des fissures. Une manipulation correcte des dalles lors de la mise en œuvre exige du transformateur un respect strict des instructions de traitement remises au plus tard avec la confirmation de contrat et qui font partie intégrante de ce contrat.

Pour ces motifs, les réclamations portant sur les points suivants ne sont pas acceptées comme liées à la fabrication :

- décoloration de taille limitée sur la face supérieure ou inférieure
- tâches semblables à la rouille liées à des éléments de pyrite lessivés sur la surface supérieure ou inférieure
- écarts dimensionnels manifestement compris dans les plages de tolérance exigées par la norme 18 202 DIN lors de la livraison
- bordures et coins ébréchés, éclats

Il est facile de constater les fissures sur les dalles de balcon. Lors de la livraison, toutes les bordures des plaques doivent être vérifiées minutieusement : une fissure est très reconnaissable sur le revêtement des bords. Une fissure ne peut pas apparaître à l'intérieur de la dalle sans s'étendre jusqu'au bord. En outre, il est possible d'asperger par le bas une plaque douteuse avec beaucoup d'eau pour effectuer ce contrôle, et pour les décors sans revêtement, galets scellés en relief ou poncés, cette opération peut être effectuée sur le dessus. Avec un tel traitement, même les plus petites fissures de la dalle pourront être découvertes facilement et immédiatement.

Si une fissure apparaissait après la pose, l'acquéreur doit le signaler immédiatement et accepter une expertise faite par nous ou par un expert que nous mandaterons. Si la fissure n'est pas confirmée ou s'il s'avère que cette fissure ne nous est pas imputable, l'acquéreur assume les coûts de l'expertise.

## 2. Inclusions de pyrite - essentiel

Du point de vue technique des matériaux, le Mineralit ou fonte minérale est un matériau composite à haute densité minérale qui peut être qualifié de composite haute performance de par les possibilités de conception qu'il offre en matière de construction. Composé majoritairement d'éléments minéraux associés au liant utilisé, le méthacrylate de méthyle, ce matériau est doté de caractéristiques de résistance et de solidité très élevées. Les dalles de balcon Mineralit sont composées à 94 % de matières de remplissage et d'agrégats minéraux naturels (sables de quartz hautement résistants). Ces sables de quartz hautement résistants peuvent sporadiquement contenir des particules de pyrite (sulfure de fer  $FeS_2$ ) dans de faibles proportions, mais statistiquement fluctuantes. Sous l'influence de l'oxygène de l'air combiné à l'eau dans le  $Fe_2O_3$  et le  $SO_2$ , ces particules de pyrite se transforment. Ce processus est communément appelé corrosion. La pyrite étant une substance non magnétique, elle ne peut pas être éliminée du granulats minéral que nous utilisons, même par les procédés de traitement les plus spécifiques. Comme nos fournisseurs de la matière de remplissage ne nous donnent aucune garantie quant à l'absence de particules de pyrite, nous ne pouvons pas non plus garantir que la surface des dalles ne contienne pas de particules de pyrite. Les inclusions de pyrite et leurs conséquences ne sont pas des défauts inclus dans le contrat.

Les traces de corrosion sur la surface des dalles sont simplement des modifications visuelles ponctuelles. Notre mélange minéral standard contient des grains d'une taille maximale de 8 mm, de sorte qu'une corrosion de pyrite à un stade initial ne peut jamais être plus grande. La modification visuelle n'influence pas la résistance technique ni la durabilité, c'est-à-dire les valeurs mécaniques prédéfinies, de notre produit, elle ne cause pas de défaillance des matériaux et ne représente aucunement un défaut essentiel. Il n'est pas nécessaire de remplacer la dalle de balcon. Si elles sont traitées à temps, les décolorations survenant peuvent être éliminées sur place par des moyens très simples. Après avoir été exposée plusieurs années aux intempéries, une décoloration localisée non traitée à temps peut s'étendre, exigeant un traitement plus complet pour améliorer l'aspect visuel. Nous recommandons un traitement immédiat en cas de corrosion détectée, car celui-ci peut s'effectuer avec un effort minimal.

Nous insistons sur le fait que la corrosion ponctuelle n'émet pas de substances ni de vapeurs toxiques, nocives pour les utilisateurs et l'environnement et donc, qu'il est exclu que la santé des utilisateurs du balcon puisse être affectée. Une fois transformé, notre matériau ne présente absolument aucun risque physiologique.

Ces exigences de résistance élevées ont déjà été prouvées par la SARL mineralit dans le cadre de l'agrément technique général et par des contrôles propres et externes menés depuis des années, et elles sont testées constamment par des instituts de contrôle externe indépendants. Dans ce contexte, il faut noter que dans le cadre de l'agrément technique, la capacité de charge et la résistance du matériau sont démontrées pendant au moins 30 ans. Sans cette preuve, aucun agrément technique n'est délivré.

## 3. Inclusions de pyrites – Solutions possibles

Dans le cas d'anomalies apparentes, nous garantissons de mettre à disposition du client notre aide et notre savoir pour les résoudre rapidement et de manière appropriée.

L'assainissement d'une telle inclusion de pyrite s'effectue de manière très pratique au moyen d'un pointeau ou d'un petit burin grâce auquel le grain de pyrite sera extrait de la surface. Pour les grains plus résistants ou en contre-dépouille, il est aussi possible d'utiliser une visseuse sans fil dotée d'une petite mèche widia pour éliminer complètement le grain. Il faut ensuite élaborer une pâte de remplissage à l'aide de la matière de charge originale et du même système de résine, puis remplir le trou qui s'est formé. Enfin, il est possible de reboucher l'endroit à l'aide d'un petit pinceau et d'un mélange de résine liquide correspondant à l'apparence initiale, ainsi on obtient une surface de qualité égale à l'état original. Avec un peu de savoir-faire et d'habileté manuelle, il suffit de quelques heures pour ne plus pouvoir distinguer une inclusion ainsi traitée de l'original. Dans la mesure où les décolorations et les lessivages sont plus anciens, leur superficie s'étend et il est nécessaire de travailler une surface plus vaste. Outre les étapes de travail décrites ci-dessus, il faut aussi retirer le revêtement final bruni. Cela fonctionne parfois avec un solvant approprié, et si ce n'est plus possible, il faut, dans le pire des cas, remplacer le revêtement de toute la surface de la dalle. Grâce à notre équipe mobile, nous proposons d'effectuer le revêtement sur place. Le cas échéant, veuillez demander un devis.